



RELEVÉ DE DÉCISIONS

I. Délibérations prises avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris

1^{ère} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, décide de fixer les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2013-2014** des formations menant aux diplômes propres à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2013-2014)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

(1) *sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes*

1- Droits de scolarité (année universitaire 2013-2014) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus	6 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 300
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 680
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 780
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 880
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 980
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0



2- Droits de scolarité (année universitaire 2013-2014) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	9 800	13 500
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	9 800	13 500
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333	7 900	11 400
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 400	9 500
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 300	8 000
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 240	6 440
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 180	4 760
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100	3 300
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

».

Le conseil d'administration a adopté cette résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2013-2014 par 30 voix pour et 7 abstentions.



2^{ème} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, décide de fixer les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2013-2014**¹ des formations de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de préparation aux concours administratifs aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2013-2014)	
(i) École Nationale de la Magistrature	
Étudiants inscrits ou diplômés de l'IEP de Paris	1 750 €
Étudiants extérieurs	3 500 €
(ii) Commissaire de police et officier de gendarmerie	
Étudiants inscrits ou diplômés de l'IEP de Paris	1 250 €
Étudiants extérieurs	2 500 €
(iii) Autres préparations aux concours administratifs	
(ex : École Nationale d'Administration et Agrégation d'histoire)	
Étudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement	Tableau n°3
Étudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°4

Il est rappelé, en tant que de besoin, que les étudiants souhaitant s'inscrire aux formations susvisées doivent en outre remplir, au préalable, les conditions d'inscription exigées quant aux concours administratifs concernés (ex. : nationalité, âge, diplômes).

¹ Il est indiqué que les présents tarifs sont applicables également au titre de l'année universitaire 2012-2013 aux formations de préparation aux concours suivants : École Nationale de la Magistrature, commissaire de police, officier de gendarmerie.

3- Droits de scolarité (année universitaire 2013-2014) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus	6 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 300
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 680
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 780
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 880
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 980
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2013-2014) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement			
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	9 800
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	9 800
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333	7 900
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 400
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 300
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 240
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 180
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

».

Le conseil d'administration a adopté cette résolution par 32 voix pour et 5 abstentions.



3^{ème} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour les procédures de l'année **2014**, les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris :

- exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)
- inscription aux procédures d'entrée nationales **140 €**
- inscription aux procédures d'entrée internationales **90 €**

».

Le conseil d'administration a adopté cette résolution par 36 voix pour et 1 abstention.

4^{ème} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** :

Cycles diplômants à temps partiel,

Promotion des étudiants entrant en 2014 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs
Finance d'entreprise et marché de capitaux	20 000 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	20 000 €
Gestion et politiques de santé	17 800 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	17 800 €
Gestion publique	17 800 €
Dirigeant associatif (ex Sociologie de l'association et action dirigeante) ⁽¹⁾	-
Management des médias	17 800 €
Gestion et politiques du handicap	18 100 €
Ressources humaines	20 000 €
Trajectoires dirigeants	26 600 €
Communication	24 300 €
Applied Labour Economics for development ⁽²⁾	7 800 €
European sport governance ⁽¹⁾⁽²⁾	16 600 €
Option coaching	5 600 €
Option tutorat anglais	2 800 €



Promotion des étudiants entrant en 2013 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs votés le 13/12/2011	Tarifs révisés (inscrits au catalogue 2013)
Dirigeant associatif (ex Sociologie de l'association et action dirigeante) ⁽¹⁾	16 200 €	18 100 €
Applied Labour Economics for development ⁽²⁾	-	7 500 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

⁽²⁾ Sous réserve de validation par les instances compétentes des partenaires universitaires

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

Cycles diplômants à temps plein,

Année universitaire 2013-2014 : tarifs annuels	Tarifs
Master of Public Affairs (MPA)	24 500 €
Master in Development Practice (MDP)	19 000 €
Master in Financial regulation	19 000 €
Master d'Expérimentation en Arts et Politique (MEAP)	15 000 €

Le conseil d'administration a adopté cette résolution par 31 voix pour et 6 abstentions.

5^{ème} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour l'année universitaire 2013-2014, les taux annuels des services de la bibliothèque pour les **usagers extérieurs** à la FNSP et à l'IEP de Paris :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	13 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	35 €
	3 mois	60 €
	6 mois	90 €
	1 an	115 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	40 €
	3 mois	75 €
	6 mois	120 €
	1 an	180 €
Carte collective	1 an	350 €
Duplicata		18 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

».

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité cette résolution.



6^{ème} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, approuve **la proposition de budget 2013 de l'Institut d'Études Politiques de Paris** présentée par le Président de la Fondation ».

Le conseil d'administration a adopté la proposition de budget 2013 de l'Institut d'études politiques de Paris par 27 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.

II. Autres délibérations

7^{ème} résolution

« Le Conseil d'administration approuve **la proposition de budget 2013 de la FNSP** présentée par le Président de la Fondation compte tenu des ajustements qui seront précisés en février 2013 ».

Le conseil d'administration a adopté la proposition de budget 2013 de la FNSP par 32 voix pour et 5 abstentions.

8^{ème} résolution

« Le Conseil d'administration approuve **la proposition de budget 2013 de l'OFCE** présentée par le Président de la Fondation ».

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la proposition de budget 2013 de l'OFCE.

Jean-Claude CASANOVA
Membre de l'Institut,
Président du Conseil d'administration de la
FNSP



6^{ème} résolution

« Compte tenu de l'avis donné le 17 décembre 2012 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, approuve la **proposition de budget 2013** de l'Institut d'Études Politiques de Paris présentée par le Président de la Fondation ».

Le conseil d'administration a adopté la proposition de budget 2013 de l'Institut d'études politiques de Paris par 27 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.

II. Autres délibérations

7^{ème} résolution

« Le Conseil d'administration approuve la **proposition de budget 2013 de la FNSP** présentée par le Président de la Fondation compte tenu des ajustements qui seront précisés en février 2013 ».

Le conseil d'administration a adopté la proposition de budget 2013 de la FNSP par 32 voix pour et 5 abstentions.

8^{ème} résolution

« Le Conseil d'administration approuve la **proposition de budget 2013 de l'OFCE** présentée par le Président de la Fondation ».

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la proposition de budget 2013 de l'OFCE.


Jean-Claude CASANOVA
Membre de l'Institut,
Président du Conseil d'administration de la
FNSP